

**COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION**

*Acte publié le  
01 DEC. 2025*

\*\*\*\*\*

Séance du 27 novembre 2025

*L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Grézieu-la-Varenne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIER, Maire.*

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 23 Monia FAYOLLE, Laurent FOUGEROUX, Fabienne TOURAIN, Pierre GRATALOUPE, Elodie RELING, Jean-Claude CORBIN, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Michel LAGIER, Jean-Claude JAUNEAU, Gilbert BERTRAND, Béatrice BOULANGE, Laurence MEUNIER, Nadine MAZZA, Christel DECATOIRE, Virginie BLAISON, Fanny LEBAYLE, Renée TORRES, Eliane BERTIN, Anne-Marie MATHIEU, Marc ZIOLKOWSKI, Clément PERRIER, Gérard BOURGEAT

Absents excusés : Olivier BAREILLE, Anne-Virginie POUSSE, Robert NICOLETTI, Jean-Marc CHAPPAZ, Emeric MOREL, Hugues JEANTET

Pouvoirs : 5 Olivier BAREILLE à Monia FAYOLLE  
Anne-Virginie POUSSE à Bernard ROMIER  
Jean-Marc CHAPPAZ à Jean-Claude CORBIN  
Emeric MOREL à Isabelle SEIGLE-FERRAND  
Hugues JEANTET à Renée TORRES

Secrétaire de séance : Michel LAGIER

Date de la convocation et de son affichage : 21 novembre 2025

---

**Délibération n° 19**

**Délibération n° 084/2025 – Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2024 du SIDESOL**

La commune de Grézieu-la-Varenne adhère au Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais (SIDESOL) pour la gestion de l'alimentation collective en eau potable.

Le SIDESOL a transmis, le 16 octobre 2025, son Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable pour l'exercice 2024, présenté au Comité du SIDESOL le 14 octobre dernier.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public est un document produit tous les ans permettant de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. C'est un élément clé dans la mise en œuvre locale de la transparence et de la gouvernance des services de l'eau. Il comprend des indicateurs techniques, financiers et de performance.

Conformément aux dispositions de l'article D.2224-3 du Code général des collectivités territoriales, le RPQS est présenté par le maire au conseil municipal au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article D.2224-3,

**CONSIDÉRANT** le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2024 du SIDESOL présenté,

**OUÏ** l'exposé,

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de la présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2024 du SIDESOL.

**POUR : 28**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

*Pour extrait conforme,*

**Bernard ROMIER**  
Maire de Grézieu-la-Varenne

